

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SELECTION ALPHA VALEURS FRANCE

Code ISIN : FR0010507434

Société de gestion : EFIGEST AM

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence SBF 120 NR, sur la durée de placement recommandée.

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis net de taxe.

Classification AMF : « Actions Françaises »

La politique d'investissement du fonds est fondée sur la sélection des valeurs offrant, selon l'analyse de la société de gestion, les meilleures perspectives financières au sein d'un univers de départ regroupant les sociétés cotées françaises.

La stratégie mise en œuvre repose sur :

- L'identification des entreprises présentant, selon l'équipe de gestion, le meilleur profil de performance économique.
- La validation de cette performance : diagnostic financier, fondement stratégique, valorisation financière.
- La sélection des titres de ces entreprises en fonction de la sous-évaluation par le marché à un instant donné.
- La construction d'un portefeuille concentré entre 20 à 50 titres de grandes et moyennes capitalisations.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

La société de gestion aura recours à l'analyse financière à sa disposition. L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 75% à 200% en actions de toutes zones géographiques hors pays émergents, de grandes et moyennes capitalisations, de tous secteurs, dont :

- de 75% à 200% en actions de sociétés cotant sur le marché Français ou ayant leur siège social en France ;
- de 60% à 200% en actions de l'Union Européenne.

Les grandes capitalisations s'entendent comme les entreprises dont la capitalisation est supérieure à 1 milliard d'euro. Les moyennes capitalisations s'entendent comme les entreprises dont la capitalisation est supérieure à 500 millions d'euro et inférieure à 1 milliard d'euro.

De 0% à 25% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de pays de la zone Euro hors pays émergents, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, dont :

- de 0% à 10% en instruments de taux devenus spéculatifs après l'acquisition.

De 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro ou à des marchés autres que le marché français.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.

Il peut être investi en :

- actions ;
- titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM ou FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, et répondant aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'actions, de taux et de change, qui peuvent entraîner une surexposition globale de 100% maximum de l'actif net ;
- dépôts, emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Conditions de souscription et de rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi jusqu'à 12 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour.

La valeur liquidative est hebdomadaire, chaque vendredi, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture de Bourse de Paris.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie 6 en raison de son exposition majoritaire aux actions dont la volatilité peut être élevée et entraîner une perte en capital.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré (les contrats financiers et les garanties financières) conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2 % maximum
Frais de sortie	0,2%
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	10,67 %*
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de Performance	0,00 % au titre du dernier exercice A compter du 01/04/2019 : 15% TTC de la performance lorsqu'elle est positive et dépasse la performance de l'indice de référence SBF 120 NR

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*)L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/03/2019. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

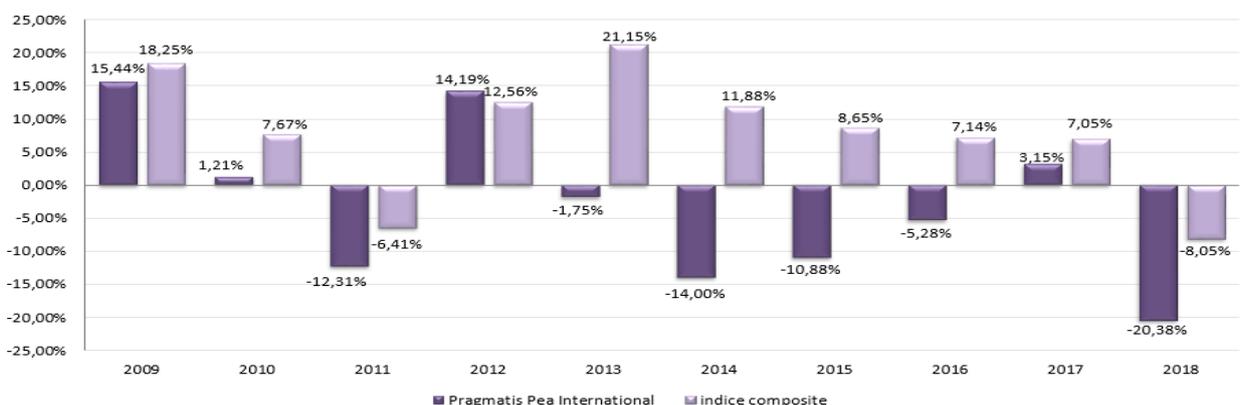
Les frais courants ne comprennent pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais

d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.efigest-am.fr.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indicateur est calculée dividendes réinvestis depuis le 31/12/2013.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 31/08/2007

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : 22/02/2019 : modification de l'objectif de gestion, de la stratégie d'investissement et du profil de rendement/risque. Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont pas d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : **EFIGEST ASSET MANAGEMENT – 11 bis, rue d'Aguesseau - 75008 PARIS – France**

Ils sont également disponibles sur le site www.efigest-am.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Auprès de la société de gestion et sur le site www.efigest-am.fr

Politique de rémunération actualisée : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet d'EFIGEST ASSET MANAGEMENT www.efigest-am.fr dans la rubrique Mentions légales et réglementaires. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

REGIME FISCAL : L'OPCVM est éligible au PEA et peut servir de support aux contrats d'assurance-vie.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité d'EFIGEST AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

EFIGEST AM est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **21/05/2019**.